



Groupement Belge des Omnipraticiens



## Déconventionnement ou pas?

Vous savez certainement que le gouvernement a imposé unilatéralement des économies pour 2017 dans le secteur de la santé pour un montant de 903 millions d'euros.

C'est pourquoi les médecins, malgré les accords préalablement conclus, doivent consentir un effort de 213 millions d'économie ; la masse d'index est amputée des deux-tiers.

Suite aux négociations en vue d'un accord tarifaire pour deux ans (2016-2017), qui a été conclu à la demande pressante de la Ministre, il avait toutefois été convenu, en échange, que des mesures d'austérité supplémentaires ne seraient en aucun cas prises durant cette période de deux ans pour cet accord.

En appliquant une indexation non linéaire, mais en utilisant le montant total de la masse d'indexation pour valoriser certaines prestations, nous avons pu procéder dans le passé à certaines réallocations et financer ainsi un certain nombre de nouvelles initiatives.

L'amputation des 2/3 de l'indexation est donc de la pure tromperie et rend de nouvelles initiatives presque impossibles.

Continuer à amputer le budget actuel, sans même respecter la norme de croissance légale de 1,5%, compromet le bon développement des soins de santé.

**Est-ce que le Bureau exécutif du GBO doit vous inciter à vous déconventionner avant le 15 Décembre 2016 en envoyant une lettre recommandée à l'Inami?**

Franchement, nous pouvons comprendre un confrère ou une consœur qui le décidera individuellement, mais le GBO avec ses partenaires au sein du Cartel, l'ASGB et le MoDeS, après en avoir longuement et minutieusement discuté, préfère maintenir la garantie de la sécurité tarifaire pour les patients. Il est dans notre ADN de garder l'accès aux soins de santé financièrement aussi accessible que possible.

Par la tromperie du gouvernement, le système actuel de concertation et le système d'accords tarifaires sont fortement sous pression.

Bien que le Cartel ( ASGB / GBO / MoDeS ) tienne à maintenir ce système à l'avenir, il devient inconcevable d'encore entamer des négociations demain pour un accord de plus d'un an, sans que les garanties soient discutées et encore plus clairement définies, notamment sur ce qui rend un accord résolu de plein droit suite au non-respect par le gouvernement de l'un ou l'autre des termes de l'accord.

Sans ces garanties absolues, la défense d'un revenu équitable pour les médecins devient impossible.

Nous avons été trompés par des arguties juridiques ! Pas deux fois !

**Que ce soit clair : c'est grâce aux médecins conventionnés qu'il peut être encore être question de garantie tarifaire pour le patient, en dépit de la politique de la Ministre De Block !**

Le Cartel (ASGB / GBO / MoDeS) planifie son plan d'action à venir et l'expliquera au public dans un tout proche avenir.

Bien que cela ne semble plus être primordial pour la Ministre De Block, le GBO reste attaché à une haute qualité des soins de santé accessibles à tous.

*"Les meilleurs soins, accessibles à tous, au meilleur endroit, par le prestataire le plus adéquat, au moment le plus opportun et au juste prix."*

*Depuis 1965, le GBO défend avec fermeté cette vision de la médecine et défend le rôle indispensable du médecin généraliste dans l'organisation des soins de santé de notre pays. Le GBO n'aura de cesse de réclamer la revalorisation qui sont essentiellement des actes intellectuels.*

*Le Groupement Belge des Omnipraticiens (GBO) est associé au Monde des Spécialistes (MoDeS) et ) l'Algemeen Syndicaat van Geneeskundigen (ASGB) au sein du Cartel.*

*13 décembre 2016- GBO-tous droits réservés.*

Ce mailing vous est envoyé de la part du Groupement Belge des Omnipraticiens, qui défend les intérêt des médecins généralistes et de la médecine générale. N'hésitez pas à consulter notre site [www.le-gbo.be](http://www.le-gbo.be)

**Notre adresse :**

Groupement Belge des Omnipraticiens  
Rue Solleveld 68  
Woluwé-Saint-Lambert 1200  
Belgium